

Bobines & Combines



LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Bobines & Combines
159 rue Marcadet 75018 Paris

INTRODUCTION	2
1 Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap	3
1.1 Qu'est-ce que le handicap ?	3
1.2 Liste des différentes reconnaissances de handicap	4
1.3 Qui m'accompagne ?	5
1.4 Comment se déroule ma formation ?	5
1.4.1 Quand parler de mon handicap ?	5
1.4.2 Comment est adaptée ma formation ?	6
1.4.3 Comment est organisé le suivi de ma formation ?	6
1.5 Les outils mis à ma disposition	7
2 Apprentissage et Handicap	7
3 Partenariats	8
4 Référent Handicap Bobines & Combines	8
5 Liste des organismes	9
5.1 L'AGEFIPH	9
5.2 Le FIPHFP	10
5.3 CAP EMPLOI	11
5.4 LA MDPH	12
6 Annexes	13

INTRODUCTION

Bobines & Combines s'engage à promouvoir l'égalité des chances en permettant à tous nos apprenants d'accéder à nos diverses formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou souffrant d'un trouble de santé invalidant, bénéficient d'un accompagnement tout au long de leur formation. Bobines & Combines s'engage pour chaque apprenant en situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins spécifiques ;
- Étudier des aménagements personnalisés pour son accompagnement tout au long de la formation ;
- L'accompagner dans ses démarches administratives.

Bobines & Combines s'efforce de mobiliser les ressources humaines, matérielles et techniques à sa disposition pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant repose également sur sa propre implication et Bobines & Combines ne peut être tenu responsable en cas d'absence d'efforts suffisants de la part de l'apprenant pour obtenir sa certification.

Ce livret contient des informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement pour les apprenants en situation de handicap, ainsi que les aménagements proposés. Vous y trouverez également les contacts utiles pour vous assister dans vos démarches tout au long de votre formation.

1 Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

1.1 *Qu'est-ce que le handicap ?*

Est considéré comme handicap :

- Une limitation d'activité ou une restriction de participation à la vie en société en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société causée par une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, par un polyhandicap ou un trouble de santé invalidant.
- L'incapacité d'une personne à vivre et agir dans son environnement à cause de déficiences physiques, mentales ou sensorielles, ce qui se manifeste souvent par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension.

Pour bénéficier de notre dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, merci de fournir un document officiel attestant de votre situation de handicap ou d'effectuer les démarches nécessaires pour obtenir cette reconnaissance.

Vous trouverez ci-dessous la liste des différentes reconnaissances et des organismes délivrant ou attestant de votre situation de handicap.

Un rendez-vous sera organisé avec notre Référente Handicap, Madame DEL SARAH. Lors de ce rendez-vous, nous vous demanderons ce document officiel et nous examinerons votre situation afin de déterminer les aménagements nécessaires pour votre formation au sein de Bobines & Combines.

1.2 Liste des différentes reconnaissances de handicap

RQTH (*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé*)

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Décision administrative
- Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps

PPS (*Projet Personnalisé de Scolarisation*)

- Délivrée par la MDPH
- Concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques

AAH (*Allocation aux Adultes Handicapés*)

- Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources

AEEH (*Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé*)

- Concerne les personnes de moins de 20 ans
- Aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

ALD (*Affection de Longue Durée*)

- Relève de la sécurité sociale
- Attestation AMELI
- Concerne les maladies chroniques

1.3 Qui m'accompagne ?

Bobines & Combines dispose d'une Référente Handicap dont la mission est d'assurer une prise en compte adaptée des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation, à savoir :

- L'équipe administrative
- L'équipe pédagogique
- Les accompagnateurs

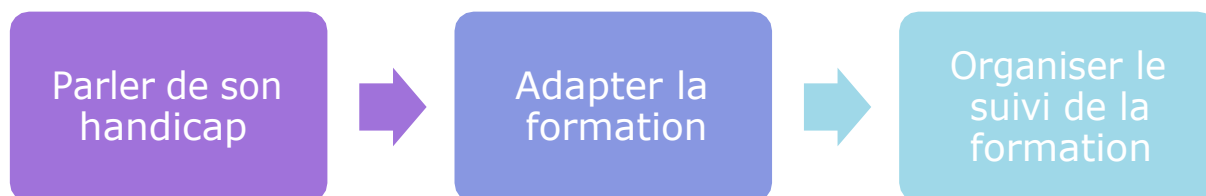
Elle veille à l'accompagnement équitable des apprenants en situation de handicap.

Cette Référente est votre interlocuteur privilégié pour toutes vos démarches, veillant à ce que vous accédiez à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Il est également en contact avec vos familles et les équipes pédagogiques, tant au sein de Bobines & Combines qu'en entreprise, pour prendre en compte votre situation de handicap.

1.4 Comment se déroule ma formation ?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes



1.4.1 Quand parler de mon handicap ?

Vous pouvez signaler votre handicap dès votre candidature à notre établissement. Il vous suffit d'indiquer votre situation de handicap dans l'espace prévu à cet effet lors de votre préinscription en ligne et de joindre le justificatif si vous en disposez.

Si vous préférez discuter de votre situation de handicap directement avec le Référent Handicap, vous pouvez lui envoyer un mail (voir les informations ci-après).

Une fois informé de votre situation, le Référent Handicap pourra convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir une attestation de reconnaissance de votre handicap ou tout autre document justifiant votre situation.

1.4.2 Comment est adaptée ma formation ?

Lors de l'entretien avec la Référente Handicap de Bobines & Combines, celle-ci évaluera avec vous les aménagements nécessaires.

Selon votre situation, ces aménagements peuvent varier, par exemple :

- des ajustements d'horaires et augmentation de la période de formation
- adaptation du matériel (utilisation de la machine électronique)
- accompagnement lors de l'examen
- agrandissement au format A3,
- utilisation de polices spécifiques : Helvetica, Arial, et Verdana,
- utilisation de couleurs.

Passage de l'examen : Il est possible de prévoir des ajustements de la durée de l'examen ainsi que des horaires.

1.4.3 Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Pendant toute votre formation, la Référente Handicap reste à votre écoute, tout comme l'équipe de Direction de Bobines & Combines, si vous en ressentez le besoin. Nous suivons votre évolution et assurons la liaison entre vos intervenants et les services administratifs de Bobines & Combines.

Si vous le souhaitez, la Référente Handicap peut également vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles elle est en relation.

La Référente Handicap s'engage à respecter la confidentialité de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

La Référente Administrative accompagne également l'ensemble des apprenants dans le suivi de leur formation et se tient à votre disposition.

1.5 Les outils mis à ma disposition

Chaque apprenant dispose d'un espace Digiforma dès son inscription dans notre établissement. Cet espace est accessible via un ordinateur, un téléphone portable ou une tablette, à condition d'avoir une connexion internet.

Le portail Digiforma est indispensable pour chaque apprenant. Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation et permet de suivre en temps réel votre parcours au sein de notre organisme. À partir de ce portail, vous pourrez consulter :

- Vos informations administratives
- Vos évaluations
- Vos QCM
- Votre cursus
- Votre progression pédagogique
- Vos plannings de cours
- Les supports de cours

2 Apprentissage et Handicap

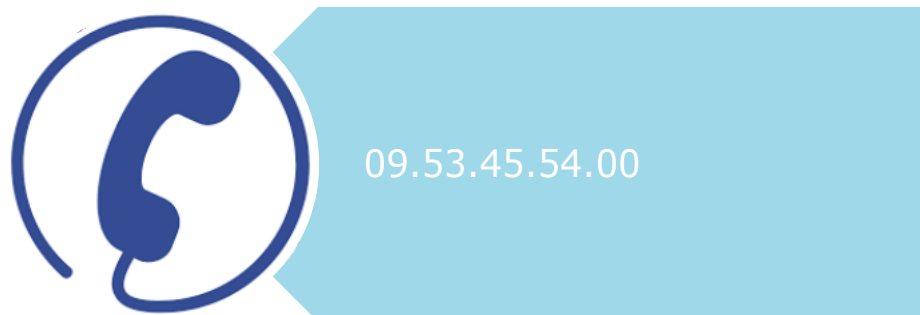
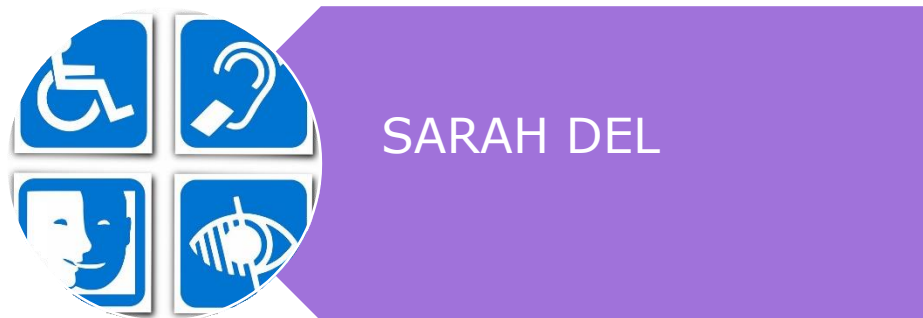
Pour tout apprenant en situation de handicap, Bobines & Combines met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation :

- **Information sur les métiers, les formations proposées, les offres de contrats et la préparation au stage** : aide à la définition de votre projet professionnel et préparation au stage (conditions d'accueil adaptées à votre situation de handicap).
- **Échanges avec l'employeur et les partenaires** impliqués tout au long de votre stage.
- **Parcours de formation adapté et contractuel** : prise en compte de votre situation individuelle et adaptation de votre parcours en apprentissage en fonction de vos besoins.
- **Suivi du parcours et ajustements** en fonction de l'évolution de vos besoins, en concertation avec votre intervenant.
- **Information sur la suite du parcours après la formation** : orientation vers des partenaires emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales...), formation aux techniques de recherche d'emploi, etc.
- **Contacts facilités avec les acteurs impliqués dans la suite de votre parcours** : un bilan de votre formation, incluant les aménagements matériels et pédagogiques mis en place, pourra être réalisé et vous sera communiqué avant la fin de votre cursus chez Bobines & Combines

3 Partenariats

Bobines & Combines met en place des partenariats afin d'accompagner l'apprenant en situation de handicap dans sa démarche de recherche de stage.

4 Référent Handicap Bobines & Combines : Sarah DEL



5 Liste des organismes

5.1 *L'AGEFIPH*

L'AGEFIPH est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

Bretagne : Timothée JULIE et Patrice LEMAITRE

Adresse mail : rhf-bretagne@agefiph.asso.fr

Ile de France : Sylvie CIMEN, AdrianaTALBI et M'BalloSECK

Adresse mail : rhf-idf@agefiph.asso.fr

Nouvelle aquitaine : Cathy DENDIEVEL et Emmanuelle LAW-LEE

Adresse mail : accueil@crfh-handicap.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Amélie DELMAS, Florence FRANCOIS et Sabrina MUNSCH

Adresse mail : rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr

Numéro de téléphone : 0442931550

Pays de la Loire : Nadine PERRIN

Numéro de téléphone : 02 40 48 30 66

Adresse mail : rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr

Occitanie : Valérie BESANGER Valérie DELBREIL Cécile LEGRAND

Numéro de téléphone : 05 62 47 88 38

Adresse mail : rhf-occitanie@agefiph.asso.fr

5.2 *Le FIPHFP*

Le FIPHFP aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.

5.3 *CAP EMPLOI*

Le Cap Emploi a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs

5.4 LA MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un guichet unique d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseil, auprès des personnes en situation de handicap, de leur entourage et des professionnels.

6 [Annexes](#)



Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modification des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi).



Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.



Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap